



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



***SUPPLEMENT AU RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 21 DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017***

---

***COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2017.***

***DM2***

***ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018***

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT . B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**S O M M A I R E**

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 21 - 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2017**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**SERVICE DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE**

- Compte-rendu de la réunion de la Séance Publique du 17 octobre 2017. ....	5
- DM2 .....	5
- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 .....	5

**\* \* \* \* \***



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL****SERVICE DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2017.****DM2****ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018****DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL****1 - Mme Valérie GUARINO**

Plan Charlemagne - plan départemental pour l'éducation 2017/2027

A décidé d'approuver le Plan Charlemagne, plan départemental pour l'éducation, figurant en annexe du rapport.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire. Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget du Département.

A l'unanimité

**2 - Mme Valérie GUARINO**

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département pour l'année 2018

A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,
- d'attribuer aux collèges publics, selon les tableaux joints au rapport :
- des dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 9 557 850 €.
- des dotations d'équipement, pour un montant total de 1 100 000 €.

A l'unanimité

**3 - Mme Valérie GUARINO**

Gestion du service annexe d'hébergement des collèges publics. Année 2018.

A décidé :

- d'approuver les forfaits d'hébergement 2018, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur les forfaits demi-pensionnaires ou internes selon le détail figurant dans le rapport,
- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension aux taux de 22,5% et 10% tels qu'indiqués dans le rapport,
- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement au taux de 1,25%.

A l'unanimité

**4 - Mme Martine VASSAL**

Election suite à la vacance d'un poste de vice-président

A décidé, conformément à l'article L 3122-5 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, de combler le poste de vice-président resté vacant suite à la démission de M. Maurice DI NOCÉRA, le 12 juin 2017.

M. Thierry SANTELLI, seul candidat, sur ce poste, est désigné 13ème vice-président.

A l'unanimité

**5 - Mme Véronique MIQUELLY**

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

A décidé d'approuver, conformément aux décisions du rapport et de ses annexes, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

A l'unanimité

**6 - Mme Véronique MIQUELLY**

Versement de la prime de fin d'année 2017

A décidé d'attribuer aux agents départementaux, ainsi qu'aux agents de l'Etat mis à disposition du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et affectés aux archives départementales, ainsi qu'aux ouvriers des parcs et ateliers une prime de fin d'année, d'un montant net de 1 683,98 €.

Ce montant n'est plus revalorisé, il est donc reconduit à l'identique chaque année.

Le montant brut reste variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales, et de son temps de travail ainsi que de ses absences maladie.

A l'unanimité

**7 - M. Jean-Marc PERRIN**

Compte-rendu des décisions prises par l'exécutif en matière de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale

A décidé de prendre acte, en vertu de la délégation de compétence consentie à la Présidente par le Conseil départemental par délibération n° 9 du 16 avril 2015, des états récapitulatifs joints au rapport :

- des marchés publics notifiés entre le 1er avril 2017 et le 30 juin 2017 inclus;
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€ HT notifiés entre le 1er avril 2017 et le 30 juin 2017 inclus.

A l'unanimité

**8 - Mme Martine VASSAL**

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2016

A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'agence de développement et de réservation touristique « Bouches-du-Rhône Tourisme », au titre de l'exercice 2016.

A l'unanimité

Mme Milon ne prend pas part au vote

**9 - M. Yves MORAINE**

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 18 avril 2017 au 31 juillet 2017 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil départemental par délibération n°9 du 16 avril 2015.

A l'unanimité

**10 - Mme Martine VASSAL**

Présentation du rapport définitif de la chambre régionale des comptes portant sur la gestion du département des Bouches-du-Rhône pour les exercices 2011 et suivants.

Après en avoir débattu, A décidé de prendre acte du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'issue de l'examen de la gestion du Département des Bouches-du-Rhône pour les exercices 2011 et suivants, annexé au rapport.

A l'unanimité

**11 - M. Didier REAULT**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint Bruno

La Salle - Opération : travaux de Rénovation/extension du collège privé Saint Bruno La Salle 8A, Place Edmond Audran - 13004 Marseille

A décidé

-d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50% pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total de 4 400 000,00 €, souscrits par l'association OGEC Saint Bruno La Salle, ci-après l'Emprunteur auprès de la Société Générale.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de rénovation/extension du collège privé Saint Bruno La Salle situé 8A, Place Edmond Audran, dans le 4ème arrondissement de Marseille.

- d'autoriser la signature de la convention de garantie correspondante

A l'unanimité

**12 - M. Didier REAULT**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint-Joseph Les Maristes Opération : rénovation/extension du collège-lycée privé Saint-Joseph Les Maristes 22, rue Sainte Victoire - 13006 Marseille

A décidé :

-d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50% pour le remboursement de trois prêts d'un montant total de 3 500 000,00 €, souscrits par l'association OGEC Saint-Joseph Les Maristes, ci-après l'Emprunteur auprès de la Société Générale.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de rénovation/extension du collège/lycée privé Saint-Joseph Les maristes situé au 22, rue Sainte Victoire, dans le 6ème arrondissement de Marseille.

- d'autoriser la signature de la convention de garantie correspondante

A l'unanimité

**13 - M. Didier REAULT**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association de l'Oeuvre du Calvaire.

Opération : travaux d'investissement pour la rénovation et la modernisation de la clinique/MAS Sainte Elisabeth 72, rue Chape - 13004 Marseille.

Vu le contrat de Prêt n°65803 (référence ligne du Prêt n°5189482) en annexe à la présente délibération et signé entre l'association de l'Œuvre du Calvaire, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A décidé

-d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50% pour le remboursement du Prêt n°65803 d'un montant total de 1 808 887,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°65803, constitué d'une ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- d'autoriser la signature de la convention de garantie correspondante

A l'unanimité

**14 - M. Didier REAULT**

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par la SA SNHM devenue UNICIL depuis la fusion des sociétés du groupe le 27 juin 2017 - Opération : construction d'un EHPA de 59 places (PLS) - «Le Clos Réginel» - 4, Avenue du Clos Réginel à Châteaurenard

Etant également précisé que la société Domicil (siret 573 620 754 00032) a absorbé les sociétés SA Phocéenne d'habitations (siret 059 800 383 00024) et SA nouvelle d'HLM de Marseille (siret 305 119 950 00031) en juin 2017, puis pris le nom d'UNICIL.

Vu le contrat de Prêt n°64766 (références lignes du Prêt n°5150758, 5150759 et 5150760) en annexe à la présente délibération et signé entre la SA d'HLM SNHM, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A décidé :

-d'accorder la garantie du Département à hauteur de 45% pour le remboursement du Prêt n°64766 d'un montant total de 3 963 584,00 €, souscrit par l'Emprunteur, devenu UNICIL à la suite d'une fusion absorption, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°64766, constitué de trois lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- d'autoriser la signature de la convention de garantie correspondante

A l'unanimité

#### **15 - M. Didier REAULT**

Admissions en non-valeur du Payeur départemental

A décidé d'admettre en non-valeur la somme de 1 091 488,15 € au titre du budget général.

A l'unanimité

#### **16 - M. Didier REAULT**

Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes des redevables

A décidé d'autoriser :

- la dotation d'un montant de 3 335 000,00 € au titre des nouvelles provisions constituées pour risques et contentieux,

- la reprise de 850 180,00 € au titre des provisions pour risques, charges et contentieux, dont 182 180,00 € relatifs au CET,

- la dotation d'un montant de 55 066,00 € relative aux provisions constituées pour risque de non recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés,

- la reprise de 26 407 029,34 € au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dont 20 005 109,34 € relatifs à la clôture du dossier ICADÉ et 6 401 920,00 € pour les indus RMI-RSA.

A l'unanimité

Abstention du groupe Communiste et Partenaires

#### **17 - M. Didier REAULT**

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2017

A décidé :

- d'adopter la présente décision modificative n°2 et ses annexes au titre du budget général et des budgets annexes qui ont été diffusées ;

- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 78.432.512,80 € ;

- d'adopter les variations, créations, ajustements et clôtures d'autorisations de programme prévues au présent budget ainsi que les affectations concernées ;

- d'ajuster la contribution du service départemental d'incendie et de secours à 61.349.567 € ;

- de procéder, concernant le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) à :

- l'affectation de 12.350 € en réserve de plus values nettes (1064) correspondant au sorties de l'actif durant l'exercice 2016, en diminution du résultat de fonctionnement 2016 ;

- l'affectation du solde de résultat de fonctionnement 2016 (net des réserves de plus values correspondant au sorties de l'actif durant l'exercice 2015 de 5.050 €) selon les modalités suivantes :

- reprise de 242.000 € en excédent de fonctionnement reporté (002) au budget 2017 ;

- reprise de 267.241,89 € en excédent de fonctionnement reporté (002) au budget 2018.

- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du laboratoire départemental d'analyses, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congés maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20% des salaires d'agents effectuant des missions spécifiques auprès du Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du Territoire et le montant de la prime de fin d'année.

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général ;

- de préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

A l'unanimité

Abstention : du groupe des Elus Socialistes et Républicains  
du groupe Socialiste et Ecologiste  
du groupe Communiste et Partenaires  
du groupe des Elus Indépendants à l'exception de M. GUÉRINI qui vote pour  
et M. VÉRANI

**1 - Mme Sylvie CARREGA / Mme Véronique MIQUELLY**

Rapport annuel 2017 sur l'égalité des femmes et des hommes dans le Département des Bouches du Rhône

A décidé :

- de prendre acte du contenu du rapport faisant état de la situation interne et des politiques publiques conduites en faveur de l'égalité Femmes-Hommes dans le département,
- de poursuivre le travail concerté entre les différentes directions, de collecte, analyses et bilans,
- d'approuver les orientations et réflexions en cours pour poursuivre ces objectifs.

A l'unanimité

**2 - M. Bruno GENZANA**

Rapport 2017 sur la situation du Département des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable

A décidé de prendre acte du rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable du département des Bouches-du-Rhône, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire.

A l'unanimité

**3 - M. Didier REAULT**

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018, ce dernier ayant été mis aux voix.

A l'unanimité

Abstention : du groupe Socialiste et Ecologiste  
du groupe Communiste et Partenaires  
du groupe des Elus Socialistes et Républicains  
du groupe des Elus Indépendants  
et M. VÉRANI

\* \* \* \* \*

